

Ministère des finances

VISAS :

- D.G.L.T.E.J.O
- D.G.B
- C.F

Arrêté n°..... /MF/DGTCP portant adoption des normes comptables applicables à l'Etat

Le Ministre des finances

- Vu la loi n° 2019-001 du 22 janvier 2019 portant loi de finance initiale pour l'année 2019 ;
- Vu la loi organique n° 2018-39 du 09 octobre 2018 abrogeant et remplaçant la loi n° 78-011 du 19 janvier 1978, portant loi organique relative aux lois des finances et ses textes modificatifs ;
- Vu le décret n° 186-2019 du 31 juillet 2019 portant règlement général de gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 157-2007 du 6 septembre 2007 relatif au conseil des ministres et aux attributions du premier ministre et des ministres ;
- Vu le décret n° 334-2019 du 08 août 2019 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 349-2019 du 09 septembre 2019, fixant les attributions du Ministre des Finances et l'organisation de l'administration centrale de son département.

Arrête :

Article premier : Les normes comptables présentées dans le recueil annexé au présent arrêté sont approuvées.

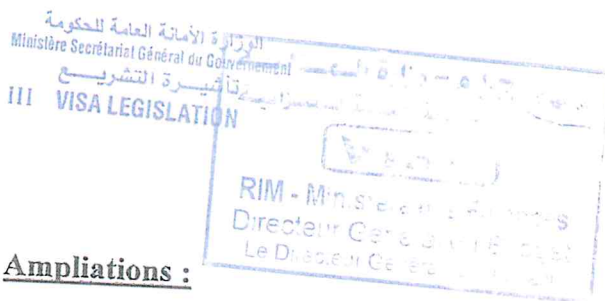
Article 2 : Le recueil des normes comptables s'applique à la comptabilité de l'Etat.

Article 3 : Les dispositions du recueil des normes comptables sont applicables aux états financiers à compter du 1^{er} janvier 2023 (exercice clos le 31 décembre 2023), avec possibilité d'application anticipée.

Article 4 : Le directeur général du trésor et de la comptabilité publique est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le : 08 OCT 2019

Mohamed Lemine Ould Dhehby
Mohamed Lemine Ould Dhehby



Ampliations :

- MF..... 2
- IGE 2
- D.G.L.T.J.O..... 2
- C F 2
- D.G.B..... 2
- DGTCP..... 2
- JO 2
- A N 2